

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **Zenit Forte**
- Code du produit: 352
- UFI: 87Y0-X0PC-0008-QMJ0
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation: *Produit de nettoyage*
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:  
Polatect SA Rte. de  
Treyvaux 62 CH-  
1732 Arconciel  
Tel : +41 (0)26 402 06 00  
www.polatect.ch
- Service chargé des renseignements:  
Département de sécurité du produit  
E-Mail: [info@polatect.ch](mailto:info@polatect.ch)
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence  
Numéro d'appel d'urgence: 026 402 06 00 (Horaires: du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00)  
ou  
Centre Suisse d'Information Toxicologique  
Freiestrasse 16  
CH-8052 Zurich  
CH-Numéro d'appel d'urgence: 145(24h)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
  - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
  - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
    - Pictogrammes de danger



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P202 Tenir hors de portée des enfants  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux /du visage/

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

Nom du produit: **Zenit forte**

**P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**P332+P313** En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

**P362+P364** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 5329-14-6 EINECS: 226-218-8 Numéro index: 016-026-00-0	Acide sulfamique ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	≥10- <25%
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6	acide phosphorique ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25% Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	≤0,1%
CAS: 812-00-0 EINECS: 212-379-1	methyl dihydrogen phosphate ⚠ Skin Corr. 1B, H314	≥0,1-<1%
	Diphosphorsäuremethylester	≤0,1%
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
phosphates		<5 %

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SUI

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

Nom du produit: *Zenit forte*

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Veiller à une aération suffisante.  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- 6.4 Référence à d'autres rubriques  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage:** 10/12 (CH/TRGS510) Liquides
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

Nom du produit: **Zenit Forte**

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7664-38-2 Acide phosphorique

MAK (Suisse)	Valeur à court terme: 4 e mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 2 e mg/m <sup>3</sup>
IOELV (Union européenne)	SSc; Valeur à court terme: 2 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 1 mg/m <sup>3</sup>

· DNEL-valeur

5329-14-6 Acide sulfamique

Oral	Langzeit- Longterm	5 mg/kg pro Tag (Utilisateur)
Dermal	Langzeit-Long term	10 mg/kg bw/Tag (travailleur) 5 mg/kg bw/Tag (Utilisateur)

Diphosphorsäuremethylester

Oral	Langzeit- Longterm	0,5 mg/kg pro Tag (Utilisateur)
Dermal	Langzeit-Long term	1 mg/kg bw/Tag (travailleur) 0,5 mg/kg bw/Tag (Utilisateur)
Inhalativ	Langzeit-Long term	7,05 mg/m <sup>3</sup> (travailleur) 1,7 mg/m <sup>3</sup> (Utilisateur)

7664-38-2 Acide phosphorique

Inhalativ	Langzeit-Long term	2,92 mg/m <sup>3</sup> (travailleur) 0,73 mg/m <sup>3</sup> (Utilisateur)
-----------	--------------------	--

· PNEC-valeur

5329-14-6 acide sulfamique

Intermittierend- intermittent	0,48 mg/l
STP (Sewage treatment plant)	2 mg/l
Freshwater	0,048 mg/l
Freshwater sedim.	0,173 mg/kg/dwt
Marine water	0,0048 mg/l
Marine water sed.	0,0173 mg/kg/dwt
Boden (Soil)	0,00638 mg/kg dwt

Diphosphorsäuremethylester

STP (Sewage treatment plant)	100 mg/l
Freshwater	0,1 mg/l
Freshwater sedim.	0,0851 mg/kg/dwt
Marine water	0,01 mg/l
Marine water sed.	0,00851 mg/kg/dwt
Boden (Soil)	0,0197 mg/kg dwt

(suite page 5)

SUI

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

Nom du produit: **Zenit Forte**

(suite de la page 4)

· *Remarques supplémentaires:*

· *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· *Mesures générales de protection et d'hygiène:*

· *Ne pas manger, boire, fumer, renifler pendant le travail.*

· *Éviter le contact avec les yeux et la peau.*

· *Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.*

· **Protection respiratoire:** *Pas nécessaire*

· **Protection des mains:**

*Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)*



*Gants de protection*

*Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/au mélange.*

*En raison de l'absence de tests, il n'est pas possible de recommander le matériau des gants pour le produit / la substance / le mélange.*

*Sélectionner le matériau des gants en tenant compte des temps de rupture, des taux de perméation et de la de la dégradation.*

- *Matériau des gants*

*Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité.*

*Les caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit est une*

*Préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.*

- *Temps de pénétration du matériau des gants*

*Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.*

- *Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.*

- *Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs*

*Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.*

- *Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.*

- *Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs*

(suite page 5)

SUI

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

Nom du produit: **Zenit forte**

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Non déterminé.

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non déterminé.

· Point d'éclair:

Non applicable.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH à 20 °C

0,5

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C

9,2 s (DIN 53211/4)

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Soluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

23 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

1,092 g/cm<sup>3</sup>

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

SUI

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

Nom du produit: **Zenit forte**

		<i>(suite de la page 5)</i>
· Teneur en solvants:		
· Eau:		87 %
· VOCV (CH)		0,00 %
· Changement d'état		
· Taux d'évaporation:		Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique		
· Substances et mélanges explosibles		néant
· Gaz inflammables		néant
· Aérosols		néant
· Gaz comburants		néant
· Gaz sous pression		néant
· Liquides inflammables		néant
· Matières solides inflammables		néant
· Substances et mélanges autoréactifs		néant
· Liquides pyrophoriques		néant
· Matières solides pyrophoriques		néant
· Matières et mélanges auto-échauffants		néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau		néant
· Liquides comburants		néant
· Matières solides comburantes		néant
· Peroxydes organiques		néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux		néant
· Explosibles désensibilisés		néant

### \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Réagit avec les agents alcalins.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux connu.

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

5329-14-6 Acide sulfamique

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

812-00-0 methyl dihydrogen phosphate

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

7664-38-2 acide phosphorique

Oral	LD50	2.600 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	2.740 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

Inhalatoire	LC50/1h	>0.85 mg/l (rat)
-------------	---------	------------------

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 7)

SUI

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

Nom du produit: **Zenit forte**

(suite de la page 6)

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

5329-14-6 Acide sulfamique

LC50 (96h)	70,3 mg/l (Pimelas promelas)
EC50 /3h	>200 mg/l (Belebschlamm Haushalt)
EC50 48h	71,6 mg/l (daphnia magna)
EC50 72h	48 mg/l (Scendesmus subspicatus)

812-00-0 methyl dihydrogen phosphate

LC50 (96h)	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC 72h	1.000 mg/l (daphnia magna)
	1.000 mg/l (Selenastrum capricornnutum)
EC50 48h	>100 mg/l (daphnia magna)

7664-38-2 acide phosphorique

LC50 (96h)	3-3,25 mg/l (Lepomis macrochirus)
NOEC 72 h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
	100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata Grünalg)
EC 50 (72 h)	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC 48 h	56 mg/l (daphnia magna)
EC50 /3h	>1.000 mg/l (Bakterien)
EC50 48 h	>100 mg/l (daphnia magna)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

Nom du produit: <b>Zenit forte</b>
------------------------------------

SUI

· 12.2 *Persistance et dégradabilité*

*Les agents de surface contenus dans cette préparation remplissent les conditions de biodégradabilité telles qu'elles sont contenues dans le règlement (CE) n° 648/2004.*

· 12.3 <i>Potentiel de bioaccumulation</i>	
5329-14-6 <i>Acide sulfamique</i>	
Log POW	<1 -
812-00-0 <i>methyl dihydrogen phosphate</i>	
Log POW	-1,15

· 2.4 *Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· 12.5 *Résultats des évaluations PBT et vPvB*

· PBT: *Non applicable.*

· vPvB: *Non applicable.*

· 12.6 *Propriétés perturbant le système endocrinien*

*Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.*

· 12.7 *Autres effets néfastes*

· *Autres indications écologiques:*

· *Indications générales:*

*Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant*

*Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*

*Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.*

*Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.*

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

Nom du produit: **Zenit forte**

(suite de la page 7)

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:  
Remettre à la collecte des déchets spéciaux ou apporter au centre de collecte des substances problématiques.  
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets
----------------------------------

20 01 29*	Produit de nettoyage qui contient des substances dangereuses.
-----------	---

- Ordonnance du DETEC concernant les listes pour le mouvement de déchets (SR 814.610.1)  
20 01 29 : Produit de nettoyage qui contient des substances dangereuses.

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:  
Éliminer l'emballage/le récipient/la boîte entièrement vidé(e) avec les déchets ménagés.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- |  |      |
|--|------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification |      |
| · ADR, IMDG, IATA                            | n.a. |

- |   |      |
|---|------|
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU |      |
| · ADR   | n.a. |

· IMDG, IATA	
--------------	--

- |  |      |
|--|------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport |      |
| ADR, ADN, IMDG, IATA                         |      |
| · Classe                                     | n.a. |

- |                           |      |
|---------------------------|------|
| · 14.4 Groupe d'emballage |      |
| · ADR, IMDG, IATA         | n.a. |

- |                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| · 14.5 Dangers pour l'environnement |     |
| · Marine Pollutant:                 | Non |

- |  |      |
|--|------|
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |      |
| ·  | n.a. |

- |   |                 |
|---|-----------------|
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
|---|-----------------|

(suite page 9)

SUI

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

Nom du produit: **Relacid forte**

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07

- Mention d'avertissement Attention

- **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P202 Tenir hors de portée des enfants

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux /du visage/

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation:3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

7647-01-0 chlorure d'hydrogène

3

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des ingrédients n'est présent

3

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 - SR 813.11

Date d'impression : 17.05.2024

Version: 2 (remplace la version 1)

Révision: 17.05.2024

Nom du produit: **Relacid forte**

**Prescriptions Suisse (CH)**

- Ordonnance sur les accidents majeurs OPAM RS 813.012 : pas de seuil quantitatif
- Annexe 5 OChim RS 813.11 : Pas de groupe
- - Classification des liquides pouvant polluer les eaux : Classe B (auto-classification)
- - VOCV (CH) 0,00 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit
- Date de la version précédente: 19.05.22
- Numéro de la version précédente: 1
- Acronymes et abréviations:
  - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
  - Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
  - Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
  - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
  - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- \* Données modifiées par rapport à la version précédente